

SIBTAS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BASSE TARENTOISE ET D' ACTIONS SOCIALES

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 23 novembre 2016

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le mercredi 16 novembre 2016, s'est réuni le mercredi 23 novembre 2016 à 18h, en séance publique à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Cevins sous la présidence de Maguy RUFFIER, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Nombre de membres présents : 12

Délégués titulaires présents :

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BRANCHE	Philippe	CEVINS
DORIDANT	Marie-Christine	CEVINS
TRAVERSIER	Sylviane	ESSERTS-BLAY
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
BUSILLET	Béatrice	LA BATHIE
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
MICHAULT	Patrick	SAINT PAUL SUR ISERE
DOUCET	Michèle	TOURS EN SAVOIE
GIAI-LEVRA	Sylvie	TOURS EN SAVOIE

Délégués suppléants présents :

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
DEDUC	Alain	LA BATHIE
WUILLAUME	Luc	LA BATHIE
MARTIN-CORREIA	Alexandra	SAINT PAUL SUR ISERE

Assistaient en outre à la séance :

Justine BAL Déléguée Suppléante Cevins, **Anne BLANC** Déléguée Suppléante Esserts-Blay, **Jean-Pierre ANDRE** Maire de La Bâthie, **Odette PAILLARDET** Déléguée Suppléante Tours-en-Savoie

Alain DEDUC a été désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 27 septembre 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Modification de l'ordre du jour

Mme La Présidente propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- délibération n° 1 – Installation d'un nouveau délégué titulaire qui sera rapportée par Mme la Présidente.

Examen de l'ordre du jour

1. Installation d'un nouveau délégué titulaire

Rapporteur : Mme la Présidente

Le 4 novembre dernier, le Conseil Municipal de la Commune de Tours-en-Savoie a désigné pour siéger au SIBTAS :

- Sylvie GIAI-LEVRA, en qualité de déléguée titulaire, en remplacement de Marine DUBESSAY, démissionnaire.

Mme la Présidente procède à l'installation de :

- *Sylvie GIAI-LEVRA, en qualité de déléguée titulaire, en remplacement de Marine DUBESSAY, démissionnaire.*

Le Conseil Syndical en prend acte.

Il est désormais constitué comme suit :

Délégués titulaires :

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BRANCHE	Philippe	CEVINS
DORIDANT	Marie-Christine	CEVINS
TRAVERSIER	Sylviane	ESSERTS-BLAY
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
BUSILLET	Béatrice	LA BATHIE
ETAIX	Sylviane	LA BATHIE
FRESNO	Dolorès	LA BATHIE
BIDET	Maud	ROGNAIX
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
MICHAULT	Patrick	SAINT PAUL SUR ISERE
PILLET	Laurence	SAINT PAUL SUR ISERE
DOUCET	Michèle	TOURS EN SAVOIE
GIAI-LEVRA	Sylvie	TOURS EN SAVOIE

Délégués suppléants :

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BAL	Justine	CEVINS
DUNAND-LAISIN	Jean-Louis	CEVINS
SAGANEITI	Philippe	ESSERTS-BLAY
BLANC	Anne	ESSERTS-BLAY

DEDUC	Alain	LA BATHIE
HOMMERIL	François	LA BATHIE
WUILLAUME	Luc	LA BATHIE
MICHEL	Christelle	ROGNAIX
RIPERT	Stéphanie	ROGNAIX
MARTIN-CORREIA	Alexandra	SAINT PAUL SUR ISERE
OBIN	Aurélie	SAINT PAUL SUR ISERE
PAILLARDET	Odette	TOURS EN SAVOIE
VOISIN	Alain	TOURS EN SAVOIE

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 30 décembre 2016

2. Point sur l'action des différents secteurs d'activités du SIBTAS

Rapporteur : Mme la Présidente

Un point est fait par les animatrices de chacun des secteurs d'activités du SIBTAS : RAM, Loisirs Enfance et Jeunesse, TAP

Petite Enfance

- Soirée jeux pour la journée nationale des assistantes maternelles le vendredi 18 novembre à Tournon. Participation de cinq assistantes maternelles (Covoiturage). L'une d'entre elles a animé la soirée avec les jeux de la société Oika Oika.
30 assistantes maternelles du territoire ont participé à cette soirée avec repas partagé.
- Ciné Bout'Chou au Dôme le 8 Novembre : 3 assistantes maternelles et 7 enfants sont venus.
- Atelier lecture à la bibliothèque de Saint Paul : une séance en novembre et une en décembre
- Ateliers d'éveil musical les lundis matins : 1 fois par mois avec l'intervenante Agnès Trebosc (les lundis 9 janvier, 6 février, 13 mars, 3 avril, 15 mai et 5 juin).
- Spectacle de Noël : « Dans tes rêves » le mardi 13 décembre avec la Compagnie « Comme tes pieds » à 10h à la salle de La Bâthie...animation menée en partenariat avec Récréation
- Réunion inter-Relais à Montmélián le 29 novembre après-midi
 - Présentation d'un blog/site internet inter RAM
 - Bilan/reconduction de l'analyse de la pratique des animatrices de RAM
 - Point sur les formations en intra pour nous animatrices (« Animatrices et assistantes maternelles : mieux communiquer pour plus interagir », etc)

Loisirs Enfance – Jeunesse

- **Les mercredis après-midi :**

- Enfance :

- Fréquentation en légère hausse entre 20 et 25 enfants
 - Une demande a été faite en Mairie pour avoir une salle supplémentaire (salle d'art visuel de l'école primaire)
 - Manque de temps commun avec les différents partenaires
 - Transport minibus et bus scolaire
 - Thème de la période en lien avec les TAP « l'air et le feu »
 - Ciné club d'Esserts-Blay en partenariat pour des projections gratuites

- Jeunesse :

- Fréquentation entre 1 et 3 jeunes
 - Communication (affichage Communes, collèges, site SIBTAS et Facebook, mail parents)
 - Activités : animation rue, cinéma, patinoire et activités diverses ...
 - Minibus jeunesse

- **Vacances de Noël Enfance :**

- Equipe d'animateurs
 - Nouvelle activité durant le séjour : après-midi au nouveau parc « Tiki-park » à Albertville (Labyrinthe, tyrolienne, piscine à balles en intérieur)
 - Projet danse avec l'association « Scène academy » : représentation le 30 décembre (budget de 800 €)
 - Ciné club d'Esserts-Blay, projection gratuite
- Perspectives Jeunesse :
 - Accrocher les jeunes sur de nouvelles activités, projet, stage...
 - Co-construire un projet d'Accompagnement à la Scolarité

TAP

- Retour du Comité de Pilotage :

- Tous les représentants de Parents d'élèves du Territoire étaient présents - 1 directeur d'école sur 7 - 4 Maires et des élus
 - Lecture du Power Point avec diverses réponses aux questions posées
 - Un comité riche en dialogue qui montre dans l'ensemble une satisfaction générale et un intérêt collectif à continuer cette organisation qui fonctionne.
 - Quelques suggestions afin de faire évoluer le dispositif ont finalisé le débat.

- Retour des enquêtes de satisfaction :

Nombre d'enfants non-inscrits au TAP : 251

Nombre d'enfants inscrits au TAP et non répondus : 152

Nombre de retour de questionnaires : 144

Sur l'ensemble des retours, une grande majorité des questionnaires familles renvoi que le dispositif est globalement apprécié des enfants et des parents.

- Thématique, orientation future
 - La thématique annuelle : Les 5 éléments
 - 1er cycle : La Terre
 - Activité phare : la danse, projet « Histoires entremêlées »
 - 2e cycle : Le Bois
 - Activité phare : éveil musical pour les maternelles, projet « Histoires entremêlées »
 - Projets : badge téléthon, prévention Internet, marché de Noël, intervention JSP

Pour l'information du Conseil Syndical.

3. Finances – Durée d'amortissement des biens renouvelables

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans les différentes nomenclatures, les biens renouvelables inscrits en section d'investissement doivent être amorties.

Par délibération en date du 27 septembre 2013, le Conseil Syndical avait décidé des durées d'amortissement de différents biens.

Compte-tenu de la réalisation du Bike Park en 2015, il convient de compléter la délibération de 2013 et de définir les durées d'amortissement comme suit :

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit les durées d'amortissement :

Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur 1 an : 200 €

Immobilisations incorporelles

Logiciel 2 ans

Immobilisations corporelles

Mobilier..... 10 ans

Matériel de bureau électrique ou électronique 5 ans

Matériel informatique 4 ans

Matériel classique 5 ans

Agencements et aménagements de terrain 10 ans

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 30 décembre 2016

4. Finances – Décision modificative de crédits n°2

Rapporteur : Mme la Présidente

Pour prendre en compte les amortissements, il convient de procéder à la décision modificative de crédits n° 2.

Ch	Libellés	BP 2016	DM & VC 2016	Crédits 2016	Proposition DM 2	Crédits 2016 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	70 470,00	16 000,00	86 470,00		86 470,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	306 500,00	4 600,00	311 100,00		311 100,00
65	Autres charges de gestion courante	4 500,00		4 500,00		4 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	34 798,34	34 798,34	-1 699,76	33 098,58
023	Virement à la section d'investissement	1 205,00		1 205,00		1 205,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 050,00		1 050,00	1 699,76	2 749,76
	Total Dépenses de fonctionnement	383 725,00	55 398,34	439 123,34	0,00	439 123,34
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	Produits des services du domaine et vente	36 000,00		36 000,00		36 000,00
74	Dotations et participations	345 700,00		345 700,00		345 700,00
77	Subventions exceptionnelles	0,00		0,00		0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 025,00	55 398,34	57 423,34		57 423,34
	Total Recettes de fonctionnement	383 725,00	55 398,34	439 123,34		439 123,34
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	-500	500,00		500,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	500	2 500,00	1 699,76	4 199,76
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00
001	Déficit reporté		4 242,48	4 242,48		4 242,48
	Total Dépenses d'investissement	3 000,00	4 242,48	7 242,48	1 699,76	8 942,24
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations Fds divers et Réserves	745,00	4 242,48	4 987,48		4 987,48
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 205,00		1 205,00		1 205,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 050,00		1 050,00	1 699,76	2 749,76
	Total Recettes d'investissement	3 000,00	4 242,48	7 242,48	1 699,76	8 942,24

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision modificative de crédits n° 2.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 30 septembre 2016

5. Finances - Débat d'orientations budgétaires 2017

Rapporteur : Mme la Présidente

En préparation du vote du Budget qui interviendra au prochain Conseil Syndical, un point est fait sur le réalisé 2016 et des hypothèses de budget 2017 sont présentées pour débat de l'orientation budgétaire 2017.

Mme la Présidente invite Anne-Marie Bourgeois-Dyen du Pôle administratif intercommunal à présenter les documents préparés comme suit :

Libellé	CA 2015	BP 2016	CREDITS 2016	Réalisé au 04/11/2016	CA prévisionnel	DOB 2017 AVEC 3% communes	DOB 2017 SANS 3% communes
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	370 995.06	383 725.00	439 123.34	273 734.07	379 114	410 900	410 900
011 - Charges à caractère général	66 268.39	70 470.00	86 470.00	55 941.73	84 276	86 850	86 850
Administration Générale	17 251.09	21 800.00	31 800.00	19 966.28	32 905	34 790	34 790
Enfance	23 572.13	22 750.00	24 750.00	16 699.71	24 036	24 160	24 160
Jeunesse	15 189.61	13 570.00	13 570.00	7 130.51	11 171	11 600	11 600
RAM	3 105.78	3 650.00	3 650.00	1 381.40	3 471	3 600	3 600
TAP	7 149.78	8 700.00	12 700.00	10 763.83	12 694	12 700	12 700
012 - Charges de personnel et frais assimilés	299 342.10	306 500.00	311 100.00	214 192.44	287 738	316 550	316 550
Administration Générale	38 284.68	51 500.00	56 100.00	29 046.43	46 046	47 500	47 500
Enfance	142 572.83	102 000.00	102 000.00	83 983.40	102 513	116 050	116 050
Jeunesse	13 117.04	40 500.00	40 500.00	20 308.04	27 808	29 000	29 000
RAM	10 341.57	11 500.00	11 500.00	5 430.61	8 431	18 000	18 000
TAP	95 025.98	101 000.00	101 000.00	75 423.96	102 940	106 000	106 000
65 - Autres charges de gestion courante	4 366.32	4 500.00	4 500.00	3 599.90	4 350	4 500	4 500
Administration Générale	4 366.32	4 500.00	4 500.00	3 599.90	4 350	4 500	4 500
66 - Charges financières	-	-	-	-	0	0	0
Administration Générale	-	-	-	-	0	0	0
67 - Charges exceptionnelles	-	-	33 098.58	-	0	0	0
Administration Générale	-	-	33 098.58	-	0	0	0
Total Dépenses réelles	369 976.81	381 470.00	435 168.58	273 734.07	376 365	407 900	407 900
023 - Virt à la section d'investissement	-	1 205.00	1 205.00	-	0	0	0
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 018.25	1 050.00	2 749.76	-	2 750	3 000	3 000
Total Dépenses d'ordres	1 018.25	2 255.00	3 954.76	-	2 750	3 000	3 000
							0
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	384 003.67	383 725.00	439 123.34	351 636.46	372 314	367 850	360 500
013 - Atténuations de charges	8 125.50	-	-	-	0	0	0
Administration Générale	140.00	-	-	-	0	0	0
Enfance	7 741.70	-	-	-	0	0	0
TAP	243.80	-	-	-	0	0	0
70 - Produits des services	41 768.84	36 000.00	36 000.00	31 298.34	34 598	38 300	38 300
Administration Générale	4 355.00	-	-	-	0	0	0
Enfance	31 644.54	30 000.00	30 000.00	25 450.34	26 950	30 000	30 000
Jeunesse	5 769.30	6 000.00	6 000.00	5 848.00	7 648	8 300	8 300
74 - Participation des communes	244 585.00	244 600.00	244 600.00	245 000.00	245 000	252 350	245 000
74 - Autres organismes (CAF prestations de service)	88 647.92	85 100.00	85 100.00	66 829.38	76 829	70 000	70 000
Administration générale + Enfance	66 473.03	65 000.00	65 000.00	57 988.97	57 989	56 000	56 000
Jeunesse	6 279.34	6 300.00	6 300.00	-	5 000	3 000	3 000
RAM	12 437.55	6 800.00	6 800.00	6 354.81	6 355	5 000	5 000
TAP	3 458.00	7 000.00	7 000.00	2 485.60	7 486	6 000	6 000
74 - Département	-	16 000.00	16 000.00	8 000.00	15 242	7 200	7 200
75 - Autres produits de gestion courante	876.41	-	-	159.74	160	0	0
Administration Générale	456.41	-	-	159.74	160	0	0
Jeunesse	420.00	-	-	-	0	0	0
77 - Produits exceptionnels	-	-	-	349.00	485	0	0
Total Recettes réelles	384 003.67	381 700.00	381 700.00	351 636.46	372 314	367 850	360 500
							0
Total Recettes d'ordres	-	-	-	-	-	-	0
Résultat antérieur reporté	-	2 025.00	57 423.34	-	0	0	0

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016	-6 800
Résultat antérieur reporté	57 423
Résultat de clôture	50 623

DESEQUILIBRE DOB AVEC +3% COMMUNES -43 050

DESEQUILIBRE DOB SANS +3% COMMUNES -50 400

Libellé	CA 2015	BP 2016	CREDITS 2016	Réalisé au 04/11/2016	CA prévisionnel	DOB 2017
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 924.30	3 000.00	8 942.24	1 147.14	2 695	4 136
20 - Immobilisations incorporelles	2 131.50	1 000.00	500.00	300.00	300	1 000
21 - Immobilisations corporelles	562.91	2 000.00	4 199.76	847.14	2 395	3 136
23 - Immobilisations en cours	4 229.89	0.00	0.00	0.00	0	0
Total Dépenses réelles	6 924.30	3 000.00	4 699.76	1 147.14	2 695	4 136
Résultat antérieur reporté	0.00	0.00	4 242.48	0.00	0	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 346.33	3 000.00	8 942.24	4 978.45	7 728	4 136
10 - Dotations fds divers et réserves 10222 FCTVA	86.57	745.00	745.00	735.97	736	1 136
10 - Dotations fds divers et réserves 1068 Exédents de fonctionnement capitalisés	1 664.51	0.00	4 242.48	4 242.48	4 242	0
13 - Subventions d'investissement	1 577.00	0.00	0.00	0.00	0	0
Total Recettes réelles	3 328.08	745.00	4 987.48	4 978.45	4 978	1 136
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00	1 205.00	1 205.00	0.00	0	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 018.25	1 050.00	2 749.76	0.00	2 750	3 000
Total Recettes ordres	1 018.25	2 255.00	3 954.76	0.00	2 750	3 000

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016 5 034

Résultat antérieur reporté -4 242

Résultat de clôture 791

Le document présenté tient compte de la décision modificative liée aux amortissements présentés lors du Conseil Syndical.

En section de fonctionnement, l'extrapolation 2016 est relativement fidèle aux prévisions budgétaires avec toutefois des dépenses, mais surtout des recettes inférieures aux prévisions.

- *Pour ce qui concerne les charges à caractère général, seuls 3 000 € sur les 10 000 € prévus pour l'étude diagnostic sont envisagés d'ici la fin de l'année. Malgré cela, certaines dépenses seront probablement supérieures aux prévisions, comme par exemple : les locations immobilières (défraiement des Communes de Tours-en-Savoie – 2015 et 2016 – et La Bâthie – 2016 pour la mise à disposition des locaux), les fournitures d'équipement, les déplacements, l'entretien du véhicule, la publicité sur le camion (non prévue au Budget Primitif), l'animation du forum des associations (idem),*
- *Les charges de personnel sont contenues.*
- *Parallèlement, les recettes seront probablement inférieures aux prévisions, avec notamment une baisse de recettes des usagers résultant d'une moindre fréquentation en 2016 ; et il a, comme l'an passé, été fait preuve d'une certaine prudence dans l'extrapolation des prestations de service qui vont être versées par la CAF.*
- *Dans ces hypothèses, le résultat attendu de l'exercice 2016 serait négatif d'environ 6 800 €, sous réserve de recevoir un solde de 10 000 € (PSO) de la CAF et la subvention 2016 du Département (7 200 €) d'ici la fin de l'année. Il sera possible de l'équilibrer grâce au résultat cumulé de ces dernières années.*

En investissement, du fait des amortissements plus importants (notamment liés aux travaux du Bike Park réalisés en 2015), le résultat de la section d'investissement sera positif pour l'exercice 2016.

Le DOB 2017 a été élaboré dans ce contexte, avec une hausse minimaliste moyenne d'environ 3% des dépenses de personnel (salaires, MAD extérieures, intervenants salariés ponctuels) à

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville

Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

partir d'une base légèrement supérieure aux prévisions 2016 (car tenant compte de l'absence sur plusieurs mois des animatrices Enfance et RAM en 2016).

Concernant les charges à caractère général, les dépenses sont contenues et tiennent compte du solde de l'étude diagnostic (7000 €).

Il faut s'attendre également à une nouvelle baisse des recettes de la CAF liée à la baisse de fréquentation 2016. La subvention du Département sera inférieure à 2016 car sur une seule année.

Ces prévisions seront bien entendu à affiner avec les réalisations réelles de la fin de l'année.

Les prévisions présentées sont donc déséquilibrées :

- *Sans hausse de la participation des Communes : A hauteur de 50 400 €, soit la quasi-totalité du résultat cumulé prévisionnel*
- *Avec la hausse de 3% de la participation des Communes : A hauteur de 43 000 € (il faudrait les augmenter de 20.57% / 2016 et non de 3% pour compenser totalement le déficit)*
 - o *ce qui nécessiterait pour l'équilibre une anticipation du résultat cumulé des années précédentes.*

- *Concernant le projet de Maison médicale, il s'agira d'élaborer un budget annexe distinct sous la même nomenclature (M14).*

A priori, les dépenses de la première année porteront sur l'étude préalable, l'étude de sol et le plan topographique de terrain pour un montant estimé à 31 500 € TTC auxquels s'ajouteraient les frais administratifs et les possibles indemnités au Vice-Président élu sur ces questions, soit environ 40 000 €.

Les recettes seront constituées de la participation des collectivités sur la base de la population INSEE.

Mme la Présidente ouvre le débat d'orientations budgétaires 2017.

Béatrice Busillet s'étonne que l'hypothèse d'une hausse des contributions des Communes soit présentée à l'Assemblée puisque le Bureau lorsqu'il s'est réuni en préparation du DOB avait prévu d'écarter cette hypothèse.

Mme La Présidente lui répond qu'il s'agit ce soir exclusivement d'un débat d'orientations et non du vote du Budget.

Il lui semble nécessaire que le Conseil se positionne quant au principe d'une hausse ou non des cotisations des Communes membres au budget 2017. Elle rappelle que les charges de personnel vont s'accroître mécaniquement et que les charges à caractère général déjà contenues, ne peuvent pas être plus compressées si l'on veut proposer des activités qui répondent aux attentes des enfants et de leur famille.

Elle pense aussi qu'il sera sans doute plus difficile de procéder à un appel de fonds complémentaire en cours d'année si ces crédits n'ont pas été prévus initialement au budget des Communes.

Béatrice Busillet répond qu'une hausse des cotisations au SIBTAS ne saurait être acceptée compte-tenu des réductions budgétaires suite aux baisses de dotation de l'Etat (DGF) et aux nouveaux prélèvements (FPIC) auxquelles la Commune de La Bâthie, comme l'ensemble des Communes sont confrontés.

Michèle Doucet fait l'état des cotisations qui résulterait pour chaque Commune si une hausse de 3% venait à être décidé.

Un débat s'en suit de savoir si la baisse de fréquentation a des incidences quant aux contributions des Communes... effectivement certaines dépenses sont moindres lorsque la fréquentation diminue mais globalement une bonne partie des charges est incompressible (personnel permanent, charge de structure...), il faut donc rester prudent puisque la baisse de fréquentation induit aussi des recettes moindres des familles et des participation moindre de la CAF sur la PSO l'année suivante.

Patrick Michault pense qu'indépendamment des choix qui seront fait concernant cette éventuelle hausse de cotisation des Communes, il est important que ces dernières soient informées qu'un appel de cotisation complémentaire pourrait intervenir en cours d'année. Il prévoira les crédits « en réserve » à son budget communal.

Béatrice Busillet précise sa position et celle de la Commune de la Bâthie : il n'est pas opportun que le SIBTAS inscrive budgétairement une hausse de cotisation des Communes membres pour la partie enfance jeunesse ...elle fait confiance à l'équipe professionnelle pour limiter autant que possible les dépenses inutiles et en cas de besoin, les Communes pourront tout à fait mobiliser des crédits sur la ligne « dépense imprévues ».

S'en suit un débat sur le budget de la nouvelle compétence du SIBTAS « Maison médicale » à intervenir début 2017.

Mme La Présidente explique qu'elle a rencontré le Maire de La Bâthie pour faire un point sur le dossier.

Jean-Pierre André présente les démarches en cours par la Commune de La Bâthie pour mener à bien ce projet : révision du PLU, étude de sol, étude géotechnique Il s'avère plus favorable, pour diminuer le coût de l'opération « Maison de santé » de prévoir à l'étage la réalisation de logements.... Une étude pré opérationnelle va être commanditée auprès de la SEM4V.

Patrick Michault regrette ne pas être suffisamment informé de l'évolution de ce projet, il pense indispensable de prévoir une réunion mensuelle pour que toute les Communes puissent effectivement suivre ce qui se passe.

Philippe Branche indique que les Maires de Basse Tarentaise ont prévu de se rencontrer en fin d'année pour faire le point de cette opération.

Concernant les crédits prévus au DOB, ce ne sont que des prévisions, à réajuster au moment du vote du budget ... les crédits, concernant les indemnités des élus ou autres, ne seront mobilisés que si le Conseil Syndical le décide ainsi.

A la remarque de **Patrick Michault**, **Jean-Pierre André** indique que les démarches actuelles concernent uniquement le PLU.

Il répond également à **Philippe Branche**, en indiquant que s'il est élu par l'Assemblée en qualité de Vice-Président en charge de la Maison Médicale ; il ne sollicitera aucune indemnités.

Mme la Présidente clôt le débat d'orientations budgétaires 2017.

6. Finances – Tarifs 2017

Rapporteur : Mme la Présidente

Il convient de revoir les tarifs 2017.

Le Bureau propose une hausse moyenne de 2 %.

Proposition de tarifs :

ENFANCE

Quotient Familial	2016 ½ journée sans repas	2017 ½ journée sans repas	2016 ½ journée avec repas	2017 ½ journée avec repas	2016 Journée	2017 Journée
QF 1 < 610	2.60 €	2.70 €	3.60 €	3.70 €	5.10 €	5.20 €
QF 2 entre 610 et 717	3.60 €	3.70 €	4.60 €	4.70 €	7.20 €	7.30 €
QF 3 entre 718 et 999	4.10 €	4.20 €	5.20 €	5.30 €	8.30 €	8.45 €
QF 4 entre 1000 et 1199	5.20 €	5.30 €	7.20 €	7.30 €	10.30 €	10.50 €
QF 5 > 1200	6.20 €	6.30 €	8.30 €	8.40 €	12.40 €	12.65 €
Extérieurs	8.30 €	8.40 €	10.30 €	10.40 €	15.50 €	15.90 €

- Forfait vacances scolaires (3/11 ans)

Quotient Familial	Forfait 2016 semaine (5 jours)	Forfait 2017 semaine (5 jours)	Forfait semaine 2016 (5 jours) pour famille de 3 enfants	Forfait semaine 2017 (5 jours) pour famille de 3 enfants
QF 1 < 610	24.00 €	25.00 €	62.00 €	63.25 €
QF 2 entre 610 et 717	33.00 €	34.00 €	82.40 €	84.00 €
QF 3 entre 718 et 999	37.10 €	38.00 €	103.00 €	105.00 €
QF 4 entre 1000 et 1199	46.40 €	47.00 €	128.80 €	131.35 €
QF 5 > 1200	57.00 €	58.00 €	159.70 €	161.00 €
Extérieurs	67.00 €	68.00 €	191.00 €	194.80 €

JEUNESSE

Quotient Familial	2016	Proposition 2017
QF 1 < 610	12.40 €	12.65 €
QF 2 entre 610 et 717	14.40 €	14.65 €
QF 3 entre 718 et 999	16.50 €	16.80 €
QF 4 entre 1000 et 1199	18.50 €	18.85 €
QF 5 > 1200	20.60 €	21.00 €
Extérieurs	22.70 €	23.15 €

- Tarifs activités « de proximité »

Quotient Familial	2016	Proposition 2017
QF 1 < 610	2.10 €	2.15 €
QF 2 entre 610 et 717	2.60 €	2.65 €
QF 3 entre 718 et 999	3.10 €	3.15 €
QF 4 entre 1000 et 1199	3.60 €	3.70 €
QF 5 > 1200	4.10 €	4.20 €
Extérieurs	5.50 €	5.60 €

Tarifs activités "sorties loisirs de proximité »

Quotient Familial	2016	2017
QF 1 < 610	7.20 €	7.35 €
QF 2 entre 610 et 717	7.70 €	7.85 €
QF 3 entre 718 et 999	8.25 €	8.40 €
QF 4 entre 1000 et 1199	8.75 €	8.90 €
QF 5 > 1200	9.30 €	9.50 €
Extérieurs	11.30 €	11.55 €

- Tarifs activités « sortie loisirs »

Quotient Familial	2016	2017
QF 1 < 610	13.40 €	13.65 €
QF 2 entre 610 et 717	14.40 €	14.65 €
QF 3 entre 718 et 999	15.45 €	15.75 €
QF 4 entre 1000 et 1199	16.50 €	16.80 €
QF 5 > 1200	18.60 €	19.00 €

Extérieurs	20.00 €	20.40 €
------------	---------	---------

- **Tarifs activités « sortie exceptionnelle »**

Quotient Familial		
	2016	2017
QF 1 < 610	14.50 €	14.80 €
QF 2 entre 610 et 717	15.50 €	15.80 €
QF 3 entre 718 et 999	16.50 €	16.80 €
QF 4 entre 1000 et 1199	19.60 €	20.00 €
QF 5 > 1200	21.00 €	21.40 €
Extérieurs	23.00 €	23.45 €

SEJOUR

- **Tarifs mini-séjour (1 nuit/2 jours)**

Quotient Familial	2016	2017
QF 1 < 610	18.60 €	19.00 €
QF 2 entre 610 et 717	20.60 €	21.00 €
QF 3 entre 718 et 999	22.70 €	23.15 €
QF 4 entre 1000 et 1199	24.80 €	25.30 €
QF 5 > 1200	27.80 €	28.35 €
Extérieurs	31.00 €	31.60 €

- **Tarifs mini-camps/prix par jour (supérieurs à 1 nuit)**

Quotient Familial	2016	2017
QF 1 < 610	30.90 €	31.50 €
QF 2 entre 610 et 717	36.10 €	36.80 €
QF 3 entre 718 et 999	41.20 €	42.00 €
QF 4 entre 1000 et 1199	46.40 €	47.30 €
QF 5 > 1200	49.50 €	50.50 €
Extérieurs	51.50 €	52.50 €

Remboursement intervention animateur jeunesse dans le suivi des Conseils Municipaux Jeunes

2016	2017
15.60 €	15.90 €

Création de tarifs préférentiels pour les agents du SIBTAS 50 % réduction par QF

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les nouveaux tarifs 2017 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 30 novembre 2016

7. Modification du Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs

Rapporteur : Mme la Présidente

Le règlement intérieur du SIBTAS permet de définir les modalités d'admission et de fonctionnement de l'Accueil de loisirs (3-17 ans) : horaires et lieux d'inscription, réservations, modalités de facturation et de paiement, responsabilité et assurance, périodes et horaires d'accueil, repas et goûters, santé et hygiène, encadrement et règles de vie,...

Il convient comme chaque année de le réajuster afin de prendre en compte les modifications intervenues dans l'organisation du centre de loisirs (logiciel d'inscription...).

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications au règlement intérieur de l'Accueil de loisirs.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 30 novembre 2016

8. Approbation du Contrat Territorial Jeunesse avec le Département

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération en date du 20 octobre 2015, le Conseil Syndical du SIBTAS approuvait le Contrat « Enfance Jeunesse » 2015-2018 avec la CAF.

Ce contrat d'objectifs et de co-financement contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il convient, en parallèle, d'approuver le Contrat Territorial Jeunesse avec le Département pour la période 2016-2018.

Lors de sa séance du 25 mars 2016, le Conseil Départemental a approuvé une politique jeunesse renouvelée pour 2016-2021 en s'appuyant sur 3 grandes orientations :

- grandir dans les meilleures conditions de santé physique et psychique
- accéder à une pleine insertion sociale et citoyenne
- s'ouvrir à toutes les découvertes et tous les apprentissages.

Dans ce cadre, il a été acté la création d'un Contrat Territorial Jeunesse (CTJ), qui se substitue au Contrat cantonal jeunesse et au Contrat cantonal d'animation (CCA), afin de répondre aux projets d'animation des structures territoriales en direction des jeunes.

Ce nouvel outil d'accompagnement permet de disposer d'une vision globale du projet porté par la structure territoriale concernée.

Pour une meilleure cohérence, le CTJ est désormais fixé sur la même temporalité que le Contrat Enfance Jeunesse proposé par la CAF de la Savoie.

Le Département s'engage à soutenir le programme d'actions du territoire en apportant une subvention dont le montant est arrêté par un avenant annuel à la présente convention en fonction du vote des crédits correspondant au budget du Département et sous réserve que le SIBTAS transmette les documents afférents.

Le montant de la subvention 2016 est fixé à 7 242 €

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve le contrat territorial jeunesse avec le Département de la Savoie ;*
- *autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer le contrat et tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 30 novembre 2016

9. Ressources Humaines – Institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emploi d'animateurs, d'adjoints administratifs et d'adjoints d'animation

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération en date du 27 septembre 2013, le SIBTAS a instauré le régime indemnitaire en concordance et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat comme le prévoit la réglementation.

Il avait ainsi été institué différentes primes (IAT, IEMP) en fixant pour chacune de ses primes leur nature, les conditions d'attribution et le taux moyen appliqué.

L'attribution individuelle étant décidée par l'autorité territoriale et faisant l'objet d'un arrêté.

Le décret n° 2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé dans la fonction publique de l'Etat « Le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel » RIFSEEP ;

Ce décret a été transposé aux cadres d'emploi des animateurs, adjoints administratifs et adjoints d'animation de la fonction publique territoriale par arrêté du 20 mai 2014.

Il est donc nécessaire, pour ses cadres d'emplois, d'acter de la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2017.

Le RIFSEEP va venir se substituer au régime indemnitaire antérieur pour ces cadres d'emplois.

Le RIFSEEP est architecturé en 2 parties :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ;

- un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. La mise en œuvre de ce complément est facultative.

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi doit être réparti dans un groupe de fonctions pour prendre en compte le poids des différents postes en termes de responsabilité (encadrement, coordination, pilotage ou conception), technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, sujétions particulières ou le degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel...

Aussi, il est proposé de fixer le nombre de groupes de fonctions par cadres d'emplois et les montants maximum annuels correspondants comme suit (montant maximum prévu par la réglementation) :

<u>Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois</u>			
<i>Groupes</i>	<i>Emplois concernés</i>	<i>Montants annuels maximum de l'IFSE Agents non logés</i>	<i>Montants annuels maximum de l'IFSE Agents logés NAS</i>
<i>Animateurs</i>			
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	16 015 €	7 220 €
<i>Adjoints administratifs</i>			
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'utilisateurs / assistant de directions / sujétions / qualifications	11 340 €	7 090 €
<i>Adjoints d'animation</i>			
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'utilisateurs / assistant de directions / sujétions / qualifications	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Exécution	10 800 €	6 750 €

L'attribution individuelle reste du ressort de l'autorité territoriale (arrêté du Président).

Ainsi, pourront être transposés les régimes indemnitaires des agents du SIBTAS de ces groupes.

Concernant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), il est proposé de ne pas le mettre en œuvre dans l'immédiat et de poursuivre la réflexion sur ce dispositif comme le font actuellement les autres collectivités du territoire.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de l'instauration de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) à compter du 1^{er} janvier 2017 et en remplacement de toutes les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir délibéré antérieurement pour les cadres concernés par la présente délibération.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 30 novembre 2016

10. Ressources Humaines – Mise en place du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans la continuité de la délibération précédente et de la délibération du 27 septembre 2013, il convient d'instaurer la mise en place du régime indemnitaire des cadres d'emplois **des Educateurs de Jeunes Enfants (EJE)** non soumis au RISFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le régime indemnitaire des cadres d'emplois des EJE du SIBTAS peut être proposé en les termes suivants :

Prime de service

Elle est attribuée sur la base d'un crédit global représentant 7,5 % des traitements budgétaires bruts des personnes concernées en fonction, appartenant aux cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants.

L'attribution individuelle ne pourra excéder 17 % du traitement brut de l'agent et sera évaluée par l'autorité territoriale pour tenir compte des responsabilités de l'agent, des sujétions, de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Il appartiendra à Mme la Présidente de déterminer par arrêté, dans ce cadre, l'attribution individuelle à chaque fonctionnaire territorial et aux agents non titulaires.

Le versement s'effectuera mensuellement et proportionnellement au temps de travail.

Béatrice Busillet s'étonne de voir cette question inscrite à l'ordre du jour, n'aurait il pas été préférable d'attendre la mise en place du RIFSEEP pour ce grade plutôt que de créer un régime indemnitaire spécifique.

Il lui est répondu que sans cette délibération il ne serait pas possible de verser de régime indemnitaire à la personne relevant du cadre d'emploi des EJE, ce qui serait peut équitable dans l'équipe puisque pour tous les autres cadres d'emploi un régime indemnitaire est possible avec la délibération précédente.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve le dispositif du régime indemnitaire des cadres d'emplois des éducateurs comme indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2017 ;**
- **autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 30 novembre 2016

11. Date et lieu de la prochaine réunion

Rapporteur : Mme la Présidente

Le prochain Conseil Syndical se déroulera

- **le Mardi 24 janvier 2017- à 18 h 30 Salle du Conseil municipal de la Bâthie**

Prochains Bureaux : **mercredi 30 novembre à 14h30** (préparation Comité de Pilotage) ; **jeudi 8 décembre à 10h.**

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 30 novembre 2016

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, Mme la Présidente lève la séance à 19 h 40

A La Bâthie, le 30 novembre 2016

Maguy RUFFIER
Présidente du SIBTAS



Compte-rendu affiché au siège du 30 novembre 2016 au 30 décembre 2016, transmis le 1^{er} décembre 2016 aux Communes membres pour affichage.